

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

EXTRAIT du procès-verbal de la quatre-vingt-quatrième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit du 25 novembre 2015, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715

École d'été

Résolution CFSPD-2015-2016-622

ATTENDU que les frais d'inscription supplémentaires ont été diminués de 20 % en deux ans;

ATTENDU le fait qu'il n'y a pas eu à ce jour de démarches fructueuses permettant de substituer aux frais supplémentaires un financement externe;

ATTENDU que les écoles d'été bénéficient avant tout aux étudiantes, étudiants par la mise en lien du corps enseignant de la Faculté de science politique et de droit avec des théoriciennes, théoriciens ou praticiennes, praticiens de très hauts niveaux;

ATTENDU que les écoles d'été participent au rayonnement des enseignantes, enseignants et de la recherche dans notre Faculté et au renforcement des réseaux de recherche et de diffusion dans les milieux universitaires, mais aussi en lien avec la société civile, les organismes professionnels et les décideurs publics;

ATTENDU la préparation d'une politique facultaire sur les écoles d'été pour présentation au Conseil académique dans l'année universitaire 2015-2016;

ATTENDU la nécessité de prévoir une période de transition pendant l'élaboration de la politique facultaire sur les écoles d'été;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Cyr, APPUYÉ par monsieur Dorval Brunelle, que les écoles d'été organisées en 2016 soient dispensées de l'application de la résolution CFSPD-2012-2013-538 du 27 mars 2013.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
POUR : 11
CONTRE : 6
ABSTENTION : 5

COPIE CONFORME

Montréal, 25 novembre 2015

Hugo Cyr
Doyen